

Accueil de loisirs intercommunal

Août 2021
Du lundi 23 août au
mercredi 1^{er} septembre

Service Enfance Jeunesse à
Belmont : 04 77 63 76 10
Au-dessus de la salle des fêtes à
Le Cergne : 04 74 89 96 49

Enfants
de 3 à 11 ans

Sites de
Belmont et
Le Cergne



Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ

Inscriptions par le portail famille :
<https://accueilloisirscharlieubelmont.connecthys.com/>

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter :
Manon DELAY et/ou Myriam MELETON
au 04 77 63 76 10
ou par mail : accueilloisirs@charlieubelmont.com



Informations

Madame, Monsieur,

L'accueil de Loisirs sera ouvert du **lundi 23 août au mercredi 1^{er} septembre 2021 sur les sites du Cergne et de Belmont de la Loire**. Vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant cette période de vacances.

Projet :

Maintenir des loisirs de qualité adaptés à l'évolution de la société et aux besoins des enfants et des jeunes, en lien avec les valeurs partagées de l'intercommunalité : Vivre ensemble, Bien-être du public et Citoyenneté.

Fonctionnement :

Les enfants seront accueillis au-dessus de la salle des fêtes du Cergne pour les communes de La Gresle, Sevelinges, Arcinges et Cuinzier et au service enfance jeunesse à Belmont pour les communes de Ecoche, Belleroche et Saint Germain la Montagne.

PAS D'ACCUEIL NI DE RAMASSAGE SUR LES AUTRES COMMUNES. VOUS DEVEZ EMMENEZ DIRECTEMENT VOTRE ENFANT A BELMONT OU AU CERGNE.



Horaires :

L'accueil de Loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Les arrivées le matin se font de 7h30 à 9h00. L'accueil du midi entre 11h30 et 12h30. Les retours en début d'après-midi de 13h00 à 14h00. Les départs le soir entre 16h30 et 18h30.

Goûters et repas :

Les goûters sont fournis par l'accueil de loisirs.

Les repas sont livrés en liaison chaude par « Newrest » situé à Nandax.

Le matin, il est proposé aux enfants un petit déjeuner échelonné de 7h30 à 9h.



Equipe :

L'équipe d'animation sera composée de 2 animateurs par site.

La direction sera assurée par Manon DELAY.

Sur le site de Belmont : Pauline PL et Valentine.

Sur le site du Cergne : Charlène et Maxence.



Inscriptions :

Les inscriptions se font par le portail famille sur le site :

<https://accueilleloisirscharlieubelmont.connecthys.com/> à partir du mardi 20 juillet, 12h00.

Pour les nouvelles familles, merci de nous contacter par téléphone, pour créer le dossier de votre enfant et obtenir votre identifiant et mot de passe.

Nous restons disponibles pour tous renseignements complémentaires entre 9h00 et 18h00 non-stop jusqu'au jeudi 29 juillet.

Vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard le vendredi 20 août.

Attention : Le Service Enfance Jeunesse est fermé du lundi 2 au jeudi 19 août inclus.
Merci de procéder aux inscriptions avant.

Programme d'activité

Semaine n° 1 :

	ROUGE	ORANGE	JAUNE	VERT	BLEU
	Lundi 23 août	Mardi 24 août	Mercredi 25 août	Jeudi 26 août	Vendredi 27 août
Matin	Préparation de l'arc en ciel géant  (Activité manuelle)	Renardo  (Activité manuelle)	SORTIE  Mini-golf, tir à l'arc, mini-pédalo, trampoline, jeux d'eau, etc..  Départ à 9h00, Retour à 12h15.	Balade nature  (Jeux extérieurs)	Être fleur bleue  (Activité manuelle)
Après-midi	Vise ta couleur !  (Jeux d'eau et d'adresse)	Ne te fais pas attraper !  (Jeux sportifs)	Jeux aux plans d'eau du Cergne et de Belmont. 14h00 - 16h30	 (Jeux d'expression)	Cocktail et crêpes arc en ciel  (Activité cuisine)

Semaine n° 2 :

	INDIGO (bleu foncé)	VIOLET	TOUTES LES COULEURS
	Lundi 30 août	Mardi 31 août	Mercredi 1 ^{er} septembre
Matin	 (Activités scientifiques)	Rainbow cake  (Activité cuisine)	Pom'pong !  (Activité manuelle + jeux d'adresse)
Après-midi	 (Parcours jeux d'eau)	PURPLE ESCAPE  (Escape Game)	 (Grand jeu)

➔ Pour chaque journée, un « DRESS CODE » est demandé. En fonction de la couleur abordée durant la journée, viens habillé ou avec un accessoire de cette couleur 😊.

Les tarifs 2021 de l'accueil de loisirs

Quotient Familial	Tarif à la demi-heure	Repas	Exemple pour une journée de 11h avec repas de 7h30 à 18h30
Inférieur à 400 €	0,13 €	4,00 €	6,86 €
De 401 à 700 €	0,27 €		9,94 €
De 701 à 850 €	0,43 €		13,46 €
De 851 à 990 €	0,47 €		14,34 €
Au-delà de 990 €	0,50 €		15,00 €

Votre enfant doit obligatoirement être présent au minimum sur 2h30 d'activités c'est-à-dire de 9h00 à 11h30 ou de 14h00 à 16h30.

Exemple : Si vous inscrivez votre enfant de 8h00 à 16h30, que vous avez un QF de 753, il vous sera facturé 8,5 h de présence \times (0,43 \times 2) = 7,31€ + 4€ de repas soit un total de 11,31 €
Vous pouvez nous demander une réservation (devis) pour une simulation de tarif.

- Pour les familles ne résidant pas sur Charlieu-Belmont Communauté, un supplément de 15% par enfant est demandé. Il ne s'applique pas si un des 2 parents travaille sur le territoire.
 - Une participation minimum à charge des familles est établie à 0,50€ par demi-journée.
 - Le montant de la facture est **payable à la réservation ou après la période dans un délai d'un mois.**
 - Pour une meilleure organisation : la journée est due pour toute absence non justifiée d'un certificat médical.
 - Le repas est dû pour toute absence non excusée au minimum la veille.
 - Déductible des impôts pour les moins de 6 ans.
 - Les goûters du matin et de l'après-midi sont fournis par l'accueil de Loisirs. Le matin, il est proposé aux enfants un petit déjeuner échelonné de 7h30 à 9h30.
 - Les bons M.S.A et aides des Comités d'entreprise, mairies ou autres organismes sont déductibles sur présentation de l'attestation de droits lors du règlement.
 - Possibilité de paiement par : Chèque (à l'ordre du trésor public), Carte Bancaire au SEJ à Belmont, Virement SEPA (voir le RIB sur la facture ou le devis), Chèque vacances, Ticket CESU.
 - Pour les sorties ou toutes activités à places limitées, inscrire votre enfant via le portail famille. Les sorties s'adressent en priorité aux enfants inscrits sur d'autres activités, au minimum 2 fois 2h30 de présence.
 - En cas de retard de paiement, un premier rappel est envoyé puis un deuxième, sans règlement la facture est transmise au trésor public.
- Vous pouvez consulter notre règlement intérieur sur le site internet de Charlieu Belmont Communauté ou sur le portail famille ou sur simple demande.



DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA LOIRE
SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DES SPORTS

Service Enfance Jeunesse
64 rue du Commerce
42670 BELMONT DE LA LOIRE
Tél : 04 77 63 76 10
Site Internet :

<http://www.charlieubelmont.com>

information
**CORONAVIRUS
COVID-19**

Conformément aux règles sanitaires en vigueur, une organisation spécifique a été mise en place afin de limiter la propagation du virus. Parmi les mesures prévues, voici un résumé des plus importantes :

- Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans (enfants, encadrants et toute personne prenant part à l'accueil de loisirs).
- Les familles doivent prévoir 2 masques par jour (lavables ou jetables). Un pour le matin, l'autre pour l'après-midi. Le second masque sera à stocker dans une pochette.
- Les enfants sont espacés d'au moins 1m les uns des autres lors du repas.
- Les enfants qui dorment (en temps calme après le repas) seront espacés de 1m et couchés tête-bêche.
- Le lavage des mains est répété régulièrement.
- En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Attention, en raison des caractéristiques propres aux accueils collectifs de mineurs, nous ne pouvons garantir la distanciation totale des enfants.
Ces mesures peuvent évoluer à tout moment en fonction des consignes gouvernementales et nos contraintes d'organisation.